

Etude

Novembre 2019

CAMPAGNE MODERNE TERRE D'AVENIR

PRE - PROJET D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
PEVELE CAREMBAULT

Document de travail



Envoyé en préfecture le 11/02/2020

Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20191209-CC_2019_214_1-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
AXE 1 / UNE RURALITE ASSUMEE	9
LA PEVELE CAREMBAULT AFFIRME D'ABORD SON IDENTITE RURALE EN PRESERVANT LE PATRIMOINE NATUREL (<i>PRESERVER ET VALORISER CE QUI FAIT LA DIVERSITE ET LA SPECIFICITE DU TERRITOIRE</i>),	10
CONSERVER LE CARACTERE AGRICOLE DU TERRITOIRE	10
VALORISER L'EAU POUR MIEUX PROTEGER LA BIODIVERSITE ET RESSOURCES NATURELLES	11
PROTEGER LES ESPACES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ECOLOGIQUES	12
ARTICULER LES SEQUENCES PAYSAGERES POUR (RE)DECOUVRIR LE TERRITOIRE	12
VALORISER LE PATRIMOINE BATI ET ETRE ATTENTIF A L'INSCRIPTION DES PROJETS DANS LE TERRITOIRE	13
AXE 2 / UN MAILLAGE EQUILIBRE DE VILLES ET VILLAGES ET UNE MOBILITE A AMELIORER	15
AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET PERENNISER L'ATTRACTIVITE DE LA PEVELE CAREMBAULT	16
ORGANISER SPATIALEMENT LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	16
REPENDRE QUALITATIVEMENT AUX BESOINS EN LOGEMENTS POUR CHAQUE PUBLIC	16
BENEFICIER D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES ATTRACTIFS NECESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE ET EN PERMETTRE L'ACCES A TOUS (<i>ANTICIPER LES BESOINS EN EQUIPEMENTS POUR MIEUX CIBLER LEURS AMENAGEMENTS</i>)	17
FACILITER LES DEPLACEMENTS POUR TOUS EN DEVELOPPANT LES MOBILITES ALTERNATIVES	18
ANTICIPER LE VOLET FONCIER	19
AXE 3 / POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE PEVELOISE	21
CONFORTER LA POLITIQUE D'ACCUEIL ECONOMIQUE DURABLE DANS UN LARGE PANEL D'ACTIVITES ET CE AFIN DE PERMETTRE « <i>UN PARCOURS RESIDENTIEL</i> » DES ENTREPRISES TOUT EN SE TOURNANT VERS LES NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL,	22
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN VALEUR DE SECTEURS IDENTIFIES COMME LES FORCES DU TERRITOIRE : L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE	23
ECONOMIE AGRICOLE : TERRES FERTILES AUX SOURCES DES SUCCES DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE	23
L'ARTISANAT : LA FILIERE BATIMENTS –TRAVAUX PUBLICS	23
FAVORISER DE NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL	23
RENFORCER LES PASSERELLES ENTRE NATURE, PATRIMOINE ET LOISIR POUR LES RENDRE VISIBLES ET PARTICULIERS AUX REGARDS DES TERRITOIRES VOISINS, .	24
REPENDRE AUX BESOINS DES CONSOMMATEURS EN DEVELOPPANT L'ECONOMIE RESIDENTIELLE	25
AXE 4 / LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET DES NUISANCES	27
RESPECTER LES DISPOSITIONS DES PPRI ET INTEGRER L'ENSEMBLE DES OUTILS AYANT UNE PORTEE INFORMATIVE FACE AU RISQUE INONDATION	28
PORTER A CONNAISSANCE LES AUTRES RISQUES ET NUISANCES IDENTIFIES (<i>RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES, CAVITES SOUTERRAINES, RISQUES INDUSTRIELS; INFRASTRUCTURES BRUYANTES...</i>) AVEC POUR BUT DE PAS LES AMPLIFIER, VOIRE LES REDUIRE VIS-A-VIS DE LA POPULATION.	28
LIMITER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR DES CHOIX EN MATIERE DE DEPLACEMENT, DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA MISE EN PLACE DE BONNES PRATIQUES :	28
FAVORISER LES METHODES DE DIMINUTION DES DECHETS ET ENCOURAGER LA METHANISATION :	29
VEILLER AU NIVEAU DE SECURITE DES SITES INDUSTRIELS ET SEVESO, DES VOIES DE COMMUNICATION ET DES ABORDS DE CHANTIER	29
LE BRUIT PRIS EN COMPTE DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT	29

Envoyé en préfecture le 11/02/2020

Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20191209-CC_2019_214_1-DE

PREAMBULE

RAPPEL DE LA DEMARCHE ET CONTEXTE LEGISLATIF

La Pévèle Carembault, créée en 2014, suite à la fusion de cinq anciennes EPCI, regroupe aujourd'hui près de 100 000 habitants sur 38 communes.

Territoire d'ancrage rural, composé d'un réseau de villes de taille moyenne dont les principales sont Cysoing, Templeuve et Orchies, la jeune intercommunalité se situe au contact de grandes agglomérations au bassin de population dense : Lille, Lens, Henin-Carvin, Douai, Valenciennes et est frontalière à l'Est avec la Belgique (Arrondissement de Tournai).

Cette caractéristique, alliée à un réseau d'infrastructures dense et performant, confère à la Pévèle Carembault une forte attractivité mais soulève aussi des enjeux d'aménagement et le souhait d'affirmer une identité rurale vivant en symbiose avec les ensembles urbains qui l'entourent.

Aider à la réalisation d'un projet intercommunal

Dans cette optique, une convention entre la Pévèle Carembault et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM) a été signée pour les années 2018-2020. Celle-ci a pour objectif l'élaboration d'études territoriales pour alimenter les réflexions, les politiques et faire émerger une vision commune d'aménagement et de développement du territoire qui se traduira dans un pré-PADD avant de poser aux élus la question de la prise de compétence PLUi.

Le programme de travail partenarial Pévèle Carembault / ADULM pour l'année 2018 s'est décomposé en trois points :

- Aider à la mise en œuvre des « concepts » du SCOT Lille Métropole :
L'ADULM a appuyé la Pévèle Carembault dans la mise en œuvre du SCOT sur son territoire, plus particulièrement sur le suivi du compte foncier et la déclinaison de la trame verte et bleue du SCOT.
- Les fiches communales :
L'ADULM a étendu à l'échelle de la Pévèle Carembault son outil « *Fiches communales* ». Ce dernier a permis à chaque commune de disposer d'indicateurs statistiques et de cartographies à l'échelle infra-communale.
- Réalisation d'un diagnostic intercommunal et définition d'enjeux :
L'ADULM a élaboré un diagnostic multithématique du territoire (démographie, habitat, économie, équipements, etc.) et répondant aux attentes du code de l'urbanisme. Ainsi, le diagnostic comprend également un Etat Initial de l'Environnement (EIE) qui intègre une enquête agricole de la Chambre d'Agriculture et une étude mobilité de la Pévèle Carembault réalisé par le bureau d'études TTK. Ce diagnostic a permis, fin 2018, l'écriture d'enjeux partagés et validés.

Au regard du travail effectué et des livrables attendus jusqu'en 2020, le programme de travail Pévèle Carembault / ADULM porte en 2019 notamment sur l'élaboration d'un pré-PADD à l'horizon 2035.

Initié par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est devenu, au regard des lois Grenelle (2009-2010) et de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (mars 2014), le document cadre qui définit les objectifs des politiques publiques d'un territoire notamment en matière d'habitat, de transport et de déplacement, de développement économique et de loisirs ainsi que de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers conformément à l'article L 151-5 du code de l'urbanisme.

Animation/concertation territoriale

Si le contenu du PADD est le **résultat partagé des conclusions du diagnostic et des enjeux. Il reflète aussi le choix des élus à l'issue de la réflexion menée autour de scénarios (fil de l'eau, volontariste...) soumis à débat par l'ADULM et les agents de la Pévèle Carembault.**

De janvier à décembre 2019, une vingtaine de réunions se sont ainsi tenues : comités et réunions techniques, comités de pilotage (Président, Vice-Président et 5 membres de commissions), Conseil de développement, bureau communautaire, sessions d'ateliers avec les élus (en groupe lors d'un séminaire fin mars) et par secteur (5 secteurs rencontrés fin avril).

Le choix des enjeux prospectifs qui se dégagent du pré-PADD seront partagés et enrichis par les partenaires institutionnels de la Communauté de communes que sont notamment la DDTM, la Chambre d'agriculture, la CCI et le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

« Campagne moderne / Terre d'avenir »

Si le document présenté ici, s'inspire du projet de territoire Horizon 2026, il traduit aussi :

- La vision ambitieuse du développement et de l'aménagement de la Pévèle Carembault à l'horizon 2035,
- La volonté de trouver un équilibre entre le renouvellement urbain, l'utilisation raisonnée des terres agricoles/naturelles et les enjeux liés à l'environnement,
- La cohérence souhaitée par tous d'un développement spatial équilibré sur l'ensemble des 38 communes qui composent la Communauté de communes Pévèle-Carembault.
- La prise en compte de la mobilité dans la réflexion sur l'aménagement des zones d'habitat, de développement économique, de loisir...

Ce projet s'appuie sur 4 ambitions qui déclinent les actions qui contribuent à créer ce territoire de référence. Le PADD inscrit ces éléments dans la gestion de l'espace.

La Pévèle Carembault vit en complémentarité avec les ensembles urbains qui l'entourent

La Pévèle Carembault profite de la dynamique des bassins de vie limitrophes (Lille, Lens-Liévin, Douai et Valenciennes) mais participe aussi à l'attractivité de ces dernières. Le projet de développement que la Pévèle Carembault porte préserve aux portes de ces territoires à dominante urbaine des espaces qualitatifs qui dédensifient l'image de métropoles ou d'agglomérations

La mise en œuvre de coopérations bienveillante et par conséquent le refus d'une logique concurrentielle avec les ensembles urbains pré-cités est un pré-requis à ce projet.

- Un territoire verdoyant
Le cadre de vie de la Pévèle Carembault s'inscrit en complémentarité avec celui des ensembles urbains qui l'entourent et contribue à verdir leur image.
En préservant ses espaces naturels la Pévèle Carembault offre aux villes situées à proximité un espace de biodiversité qui permet de lutter contre le réchauffement et assurent des espaces de loisir partagés.
A ce titre, les espaces naturels représentent pour les citoyens un espace et des activités de loisirs proches et accessibles financièrement et par le développement des interconnexions. **Schéma cyclable en attente de validation**
- Un territoire ressource
La Pévèle Carembault est naturellement un territoire ressource en eau pour la MEL, en hébergeant une partie des champs captant au Sud de Lille. Elle peut le devenir davantage dans un premier temps sur le volet alimentaire, et pourquoi pas sur le volet énergétique
La vocation agricole de la PC permet d'apporter des produits alimentaires de qualité et en circuit court aux villes qui pour l'heure vont souvent chercher ces productions au-delà de l'aire urbaine proche.

- Un territoire en transition énergétique

La Pévèle Carembault affirme une volonté de produire une énergie renouvelable. Une attention particulière sera apportée à la méthanisation.

La proximité des ensemble urbains et l'abondance des matières premières nécessaires à leur fonctionnement permettent d'envisager que la Pévèle Carembault contribue au mix énergétique alimentant les villes (Méthanisation, réseau de chaleur...).

La Pévèle Carembault fait ainsi le choix d'assumer son identité rurale au cœur d'ensembles urbains.

Ce prisme est porteur d'un mode de développement adapté aux enjeux d'un monde marqué par une exigence environnementale qui s'accroît fortement et les potentialités offertes par les nouvelles technologies.

C'est en cela que la Pévèle Carembault veut devenir un territoire de référence pour une campagne moderne terre d'avenir.

AXE 1 / UNE RURALITE ASSUMEE

ENJEUX HIERARCHISES ISSUS DU SEMINAIRE :

- *L'EAU : VALORISER LES COURS D'EAU, VEILLER A LEUR BON ETAT ECOLOGIQUE, ACTIONS DE PREVENTION FACE AUX RISQUES D'INONDATION, CULTURE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.*
- *VALORISATION DES ESPACES NATURELS (MAILLAGE ET OUVERTURE AU PUBLIC POUR UNE DIVERSITE DE BALADE PEDESTRE ET CYCLO = PARTICIPE A DES LIENS TRANSVERSAUX, MOBILITE DU QUOTIDIEN).*
- *PRESERVATION DE LA CAMPAGNE ET SES COMPOSANTES : BATI, CHEMINS, HAIES, ENTREE DE VILLE, DENSIFICATION MESUREE...POLITIQUE DE RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC.*
- *DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES SURTOUT LE PHOTOVOLTAÏQUE ET LA METHANISATION.*

COMMENT L'INTERCOMMUNALITE PEUT REpondre A CES ENJEUX ?

- *MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DES COURS D'EAU.*
- *ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS ENERGETIQUES (INSTALLATION, RENOVATION...INGENIERIE).*
- *INCITER LES HABITANTS A AMELIORER LEUR CADRE DE VIE (PLANTONS LE DECOR !).*

LA PEVELE CAREMBAULT AFFIRME D'ABORD SON IDENTITE RURALE EN PRESERVANT LE PATRIMOINE NATUREL (PRESERVER ET VALORISER CE QUI FAIT LA DIVERSITE ET LA SPECIFICITE DU TERRITOIRE),

La ruralité de la Pévèle Carembault est définie par la **qualité de ses espaces naturels et agricoles qui tirent en partie leurs cohérence de l'authenticité encore préservée, des villes et villages**. Si ces motifs architecturaux et paysagers contribuent à la reconnaissance du territoire et pose l'enjeu d'une préservation, **la valorisation de ces spécificités est un appui certains au développement de la Pévèle Carembault dans les années à venir (Campagne vivante)**.

CONSERVER LE CARACTERE AGRICOLE DU TERRITOIRE

L'agriculture est une activité économiquement et spatialement importante sur la Pévèle Carembault et participe de très près au caractère identitaire du territoire. 67% de l'occupation des sols de la Pévèle Carembault est à vocation agricole et 321 exploitations sont recensées en 2018.

L'agriculture est à l'origine de près de 1 emploi sur 5 sur le territoire (2200 emplois agricoles et 2500 emplois indirects).

En effet, si beaucoup d'exploitations sont spécialisées dans les grandes cultures et l'élevage (céréales, betteraves, pommes de terre, légumes, ...) notamment sur la partie Sud-Est, de nombreuses productions maraîchères demeurent et participent aussi à la valorisation des richesses naturelles et paysagères.

Notre volonté de valoriser ce patrimoine **se traduit en premier lieu par** la volonté de limiter l'artificialisation des sols via une évolution mesurée de l'urbanisation à des fins d'habitat. **Le développement des communes au sein de l'enveloppe urbaine doit être priorisé avant d'envisager une artificialisation de terres agricoles ou naturelles**. L'urbanisation des zones proches des pôles d'échange sera privilégiée.

En ce sens, Pévèle Carembault garde cet objectif d'une évolution mesurée de la tâche urbaine par rapport aux dernière années dans le but de préserver les capacités foncières nécessaires au maintien et à la valorisation de l'agriculture.

Aussi, il convient d'engager **une politique de gestion du foncier agricole** à savoir :

- Accompagner l'implantation de nouveaux agriculteurs et soutenir les reconversions vers l'agriculture bio d'exploitants en place au travers d'une politique foncière active ;
- Anticiper et protéger les projets de délocalisation de bâtiments agricoles pour éviter que les nouveaux sites soient menacés par l'urbanisation.

Partout les transitions vers l'agriculture bio seront accompagnées et l'implantation de jeunes agriculteurs sur de petites parcelles favorisé au travers d'une politique foncière active.

Éléments de feuille de route agricole à ajouter (document en cours de validation).

VALORISER L'EAU POUR MIEUX PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

Du fait d'un milieu physique marqué par le bassin versant de la Lys, dans lequel s'inscrit la Marque, et le bassin Scarpe Aval, auquel se rattachent les petits cours d'eau du sud du territoire : courant de l'Hôpital, courant de Coutiches...**la gestion de la ressource en eau soulève de multiples enjeux à l'échelle territoriale (Territoire en transition énergétique) et notamment les deux suivants :**

- **Sanitaires, liés à la qualité des eaux consommées :** protéger qualitativement la ressource en eau, tant superficielle que souterraine, et ainsi veiller à leur bon état écologique.
Il sera impératif d'identifier, en amont, les secteurs de projet relevant d'une sensibilité particulière et plus spécifiquement pour ceux au sein des champs captants à l'Ouest du territoire, pour ceux à l'intérieur de périmètres de protection des captages d'eau potable ainsi que pour les secteurs interceptant une zone humide ou à dominante humide.
Au-delà d'une identification des secteurs concernés, il sera demandé pour tout projet, conformément à ce qu'exige le SDAGE Artois-Picardie, le SAGE Marque Deûle et le SAGE Scarpe Aval, d'appliquer le principe « éviter-réduire-compenser » et d'y joindre, le cas échéant, les mesures ou règles adaptées pour compenser les impacts sur l'environnement.
- **De lutte contre les inondations et le ruissellement** en favorisant l'infiltration des eaux de pluies et le drainage naturel.
La gestion des eaux pluviales à la parcelle pour un rejet zéro dans le réseau, l'utilisation de techniques alternatives d'infiltration (noues, toitures végétalisées...), le choix de dimensionnement des ouvrages et la limitation de l'imperméabilisation des sols pour l'ensemble des projets d'aménagement (habitat, activités, ...) sont des objectifs minimums à atteindre si cela est possible techniquement.

L'eau n'en reste pas moins un lien physique continu et un support adéquat, d'une part, au développement ou à la reconquête d'une biodiversité qu'il conviendra de protéger et, d'autre part, à des aménagements récréatifs sur tout le territoire de la Pévèle Carembault.

A titre d'exemple, plusieurs projets peuvent devenir des points de liaison récréatifs entre Ennevelin, Pont-à-Marcq et Mons-en-Pévèle : espaces naturels à vocation de loisirs, renaturation de la Marque, étang de pêche....

La mise en avant de ce réseau hydrographique pour une fonctionnalité ludique passe ainsi par :

- L'aménagement, la mise en accessibilité et la valorisation de cheminements doux (piétons et cyclables) en bordure ou à proximité des voies d'eau en question ;
- Et la liaison de ces nouveaux aménagements avec l'ensemble des chemins pédestres, cyclos et équestres qui maillent déjà le territoire.

PROTEGER LES ESPACES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET

ÉCOLOGIQUES

Au-delà d'une mise en abyme des cours d'eau, le projet de territoire doit :

- **Veiller à protéger les espaces de grande valeur écologique reconnus par des inventaires et classements écologiques. Le territoire de la Pévèle Carembault est :**
 - o Jalonné d'espaces forestiers et de sites prairiaux et bocagers identifiés en ZNIEFF de type 1 ;
 - o Marqué par des grandes entités paysagères classés en ZNIEFF de type 2 (Plaine alluviale de la Scarpe, Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem) ;
 - o Concerné par des zones Natura 2000 (ZPS : « les Cinq Tailles », ZSC forêt de Raismes – Saint-Amand – Wallers et Marchiennes en limite Sud), des espaces naturels Sensibles (bois et marais en majorité) ;
 - o Est inclus en partie dans le Parc Naturel Régional (PNR) Scarpe-Escaut: les communes d'Orchies, Coutiches, Bouvignies, Beuvry-la-forêt, Landas, Nomain et Saméon sont signataires de la charte PNR (2010-2022).

Cet enjeu est primordial d'autant plus que ces éléments sont des entités qui participent à la mise en place de la Trame Verte et Bleue.

ARTICULER LES SEQUENCES PAYSAGERES POUR (RE)DECOUVRIR LE TERRITOIRE

La prise en compte des sites naturels d'intérêt majeur, l'intégration du réseau hydrographique, le maintien et la valorisation des boisements caractéristiques des paysages ainsi que la préservation de la trame bocagère situées entre plateau agricole et vallées constituent un des fils conducteurs en matière d'aménagement futur du territoire. En effet, ils représentent des entités où peut se reconquérir la biodiversité et offrent potentiellement des espaces de découverte et de détente aux populations. Ils jouent également un rôle de « *rafraichissement* » par rapport au caractère dense de la métropole.

Une attention particulière sera donc apportée aux forêts qui semblent dessiner une ceinture verte entre la Pévèle Carembault et ses voisins urbains. Ces dernières font l'objet d'un programme d'animation qui permettra par ailleurs de valoriser notre patrimoine et de promouvoir nos politiques.

L'ensemble des villages feront l'objet d'un maillage de voies douces qui relieront les centres, les équipements communautaires et scolaires notamment lycées et collèges ainsi que les zones économiques aux pôles d'échange. L'objectif est de faciliter les modes de déplacement actifs que ce soit pour l'accès au travail, aux services et commerces ainsi qu'aux loisirs.

Par cette orientation du PADD, le territoire affirme sa volonté de valoriser les loisirs familiaux de plein air et de préserver sa biodiversité (*Campagne vivante*).

VALORISER LE PATRIMOINE BÂTI ET ÊTRE ATTENTIF A L'INSCRIPTION DES PROJETS DANS LE TERRITOIRE

Parallèlement aux projets de développement d'habitat, d'équipement et d'activités, **la Pévèle Carembault doit préserver ce qui fait aussi les composantes de sa ruralité : les formes urbaines, les entrées de ville et la diversité des ambiances paysagères du territoire – (Campagne vivante).**

Cela passe par :

- La mise en œuvre d'outils réglementaires, de prescriptions, mais aussi d'outils de sensibilisation d'aménagement comme les Cahiers de Recommandations Architecturales Urbanistiques et Paysagères (CRAUP - Se doter d'études paysagères et d'outils de recommandations le plus en amont possible des projets permettra ainsi de parvenir plus facilement aux objectifs de qualité paysagère) ;
- La mise en valeur des paysages et de l'histoire du territoire au regard des richesses naturelles mais aussi du patrimoine bâti, singulier ;
- La promotion des formes d'habitat moins standardisées et moins consommatrices d'espaces : La notion de densité est aussi au cœur des enjeux afin de répondre à la question de la gestion économe de l'espace.

Les choix de constructibilité des terrains doivent être amendées :

- Par des études architecturales paysagères : logique d'implantation du bâti dans le paysage (dans une vallée, sur un plateau), insertion des nouvelles constructions dans leur environnement (rapport à la pente, orientation, exposition, implantation par rapport à la route, préservation du végétal existant, rapport d'échelle et trame urbaine, vue à préserver...).
- La prise en compte de l'aspect bioclimatique des futures opérations d'aménagement (matériaux engagés, orientation du bâti...***Territoire en transition énergétique***).
- Une attention particulière sera portée aux entrées de ville

Envoyé en préfecture le 11/02/2020

Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20191209-CC_2019_214_1-DE

AXE 2 / UN MAILLAGE EQUILIBRE DE VILLES ET VILLAGES ET UNE MOBILITE A AMELIORER

ENJEUX HIERARCHISES ISSUS DU SEMINAIRE

- Créer un parcours résidentiel complet (ciblé vers les jeunes ménages et les personnes âgées) et y associer tout une gamme de services et produits adaptés.
- La mobilité clé d'entrée pour un aménagement plus équilibré du territoire. Meilleure mobilité interne par une réinterrogation des TC afin de mieux irriguer les pôles générateurs de mobilité (desserte, réseaux, cadences).

Comment l'intercommunalité peut répondre à ces enjeux ?

- Engagements de dynamiques de mutualisation d'équipements et spatialisation de manière cohérente.
- Portage foncier, accompagner les communes dans le montage de projet (foncier, technique, financier, ingénierie...).
- Projets : ligne Ascq-Orchies, schéma cyclable, lignes de covoiturage et stationnement, aménagement des pôles d'échanges d'Ostricourt, Phalempin et Orchies et le rabattement vers ces derniers.

AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET PERENNISER L'ATTRACTIVITE DE LA PEVELE CAREMBAULT

ORGANISER SPATIALEMENT LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La Pévèle Carembault se structure en bassins de vie de proximités composés de villages de l'ordre de 400 à 2000 habitants autour de villes de 5 000 à 8 500 habitants.

Les 5 bassins se dessinent avec un mode d'organisation, des caractéristiques architecturales, des vocations spécifiques mais partagent des problématiques communes : niveau d'équipement et accessibilité aux services, qualité des espaces urbains, connexions et mobilité.

L'enjeu transversal est de développer la Pévèle Carembault de façon équilibrée :

- Chaque ville et village doit trouver sa place en fonction de son poids démographique, des services qu'il possède, de son rayonnement et de son attractivité. Pour remplir cet objectif majeur, il convient de veiller à un développement de la population adapté afin de mailler l'espace et d'éviter les déséquilibres en termes de dynamique démographique ;
- En fonction de la taille des communes et de leurs caractéristiques, trois typologies (cf. SCOT) ont été définies permettant à chaque catégorie de jouer un rôle spécifique ;
- Prendre en compte le niveau d'équipements et de rayonnement des communes dans les choix d'implantation des équipements et des services.

Les choix d'aménagement et d'habitat garantissent que chaque commune du territoire bénéficie d'un socle d'équipement de base : la mairie, l'école et la salle des fêtes.

Les autres équipements publics pourront faire l'objet d'une mutualisation au niveau du bassin de vie de proximité (médiathèque tiers lieu, un équipement sportif...).

Niveau d'équipement et accessibilité aux services.

Les choix d'aménagement amènent à spécialiser les espaces urbains entre ville d'appui/relais et villages durables. Cette spécialisation ne doit pas conduire à vider certains espaces de toute activité et d'en faire des communes résidentielles. La PC souhaite rester un territoire équilibré, ambition fondamentale du projet de territoire.

Les services du quotidien (commerce alimentaire, santé, poste, services du quotidien) sont au moins accessibles au niveau du bassin de vie de proximité. A cette fin une attention particulière sera apportée au maintien du commerce dans les centres bourgs notamment par une interdiction de création et d'extension du commerce en périphérie et en renforçant les linéaires commerciaux.

REPENDRE QUALITATIVEMENT AUX BESOINS EN LOGEMENTS POUR CHAQUE PUBLIC

Il s'agira de créer un parcours résidentiel complet ciblé vers les jeunes ménages et les personnes âgées et d'y associer tout une gamme de services adaptés - ***(Territoire familial)***.

Pour répondre aux besoins des habitants et des nouveaux venus, il convient de construire une gamme de logements attractive, abordable pour tous, adaptée et diversifiée qui facilitera les parcours résidentiels en fonction des différents profils socio-démographiques :

- Elaborer une gamme de logements diversifiée pour favoriser les parcours résidentiels) ;
- Augmenter l'offre de logement social, en développant la mixité intergénérationnelle, autour des jeunes ménages et des personnes âgées ;
- Déployer une offre résidentielle abordable destinée aux jeunes ménages pour les fixer sur le territoire ;
- Réfléchir à de nouvelles pratiques de vie pour les aînés regroupant en un même endroit tous les services du quotidien et initier des projets type « MARPA » ou « béguinage » ;
- Initier et accompagner toute forme d'innovation en matière d'habitat groupé : habitat inclusif, habitat durable et de formes urbaines innovantes.

- Adapter les logements pour les aînés afin de favoriser le maintien à domicile (Un logement adapté au domicile (Un logement adapté au domicile) sera développé pour permettre aux habitants de rester le plus longtemps possible dans leur environnement) ;
- Poursuivre les actions en faveur des logements anciens (réhabilitation, lutte contre l'insalubrité, économies d'énergies...).

BENEFICIER D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES ATTRACTIFS NECESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE ET EN PERMETTRE L'ACCES A TOUS (ANTICIPER LES BESOINS EN EQUIPEMENTS POUR MIEUX CIBLER LEURS AMENAGEMENTS)

Parallèlement aux évolutions démographiques et territoriales, il s'est créé une demande particulière en termes d'équipements et de services vis-à-vis des classes d'âges les plus jeunes (offre éducative, loisirs, équipements sportifs, petite enfance, accueil de loisir sans hébergement...) ou des classes les plus âgées (personnels de santé, structures d'accompagnement pour le maintien à domicile, maisons de santé...) – **Territoire familial**.

La pertinence de cette offre en équipements reposera sur :

- Une accentuation des efforts sur une offre innovante de services liés à la santé, regroupés au cœur des communes (Maisons Pluridisciplinaires de Santé par exemple) ou en services à domicile. Par ailleurs, face au vieillissement de la population, le maintien à domicile recule l'entrée en établissement mais il s'avère néanmoins nécessaire pour les personnes dépendantes.
- Un renforcement des équipements pour répondre aux besoins des familles (crèche, petite enfance, accueil périscolaire, cantine, outils informatiques...) et offrir une qualité de services satisfaisante.
- Le confortement des équipements sportifs, culturels et de loisirs de qualité pour fixer la population, notamment les 15-29 ans, et attirer de nouvelles populations.

Les nouvelles technologies sources d'information, d'éducation, de formation, d'emploi ne sont pas accessibles à tous en PC, le projet doit intégrer, pour être le plus attractif possible, l'accessibilité numérique pour tous (**Territoire connecté**).

Pour répondre aux demandes des habitants, des entreprises, des associations, priorité sera donnée aux espaces majeurs identifiés en termes d'habitat (communes les plus importantes) ou de développement économique (ZA à fort potentiel). A terme, l'ensemble du territoire devra être couvert.

Au-delà des aspects techniques, une formation à l'attention des publics éloignés d'Internet devra être menée afin de sensibiliser les plus fragiles aux nouvelles pratiques (dématérialisation des actes administratifs, recherche d'emploi, ...).

Le développement d'une offre de déplacements adaptés aux comportements des usagers corrélés au développement du numérique vont être les supports d'une diminution des inégalités.

Parallèlement, la Pévèle Carembault soignera la qualité de ces espaces urbains existants ou futurs.

Il sera nécessaire de veiller à leurs spécificités ou de réinterroger leurs fonctionnalités si besoin est pour une meilleure praticité (aménagement des espaces public, enfouissement des réseaux, clôtures).

Pour les futurs espaces publics, ceux-ci devront prendre en considération le respect du patrimoine bâti et/ou paysager, la facilité de stationnement et d'utilisation des modes de déplacements doux (espaces réservés aux piétons et aux cyclistes), et la mise en valeur les parcours commerciaux identifiés grâce à une signalétique forte.

L'appropriation des espaces publics par les usagers participera à l'attractivité communale.

FACILITER LES DEPLACEMENTS POUR TOUS EN DEVELOPPANT LES MOBILITES ALTERNATIVES

La mobilité est la clé d'entrée pour un aménagement plus équilibré du territoire. Le projet doit assurer une meilleure mobilité interne par une réinterrogation des TC afin de mieux irriguer les pôles générateurs (desserte, réseaux, cadences) - **Territoire connecté**

Trois objectifs seront poursuivis :

Renforcer le rôle des gares :

- S'appuyer sur le réseau TER pour développer les transports en commun : développer des aménagements en gare permettant d'améliorer l'intermodalité du territoire et favoriser le rabattement vers les gares ;
- Investir, lorsque le foncier le permet, les secteurs à proximité des gares par des actions urbanistiques transversales vers les lieux publics, l'habitat, les commerces, les services. La densification nécessaire ainsi que le développement de l'intermodalité révéleront cet enjeu ;
- Favoriser et faciliter la complémentarité des modes de transport : cars desservant aux horaires adéquats les communes voisines et la gare le matin et le soir ; places de stationnement pour les véhicules légers ; location de véhicules partagés ou de vélos en sortie de gare ;
- En cohérence avec la volonté de ré-ouvrir la ligne Ascq-Orchies quelque soit le mode de requalification de la ligne choisi.

Créer des itinéraires cyclables dans les communes et entre communes voisines à fort potentiel vélo, conformément au schéma cyclable intercommunal :

- Assurer la desserte des pôles générateurs de mobilité (équipements, zones d'activités, centre-bourg, gares, ...) et le maillage entre les différentes communes ;
- Assurer un usage confortable des modes doux, tout en les rapprochant des lieux d'habitat, de travail, des services et de loisirs ;
- Aménager des stationnements spécifiques pour les modes actifs à la fois sur le domaine public mais aussi sur les espaces privés.

Le développement d'un réseau doux passe également par la nécessité de le retrouver également en milieu urbain. Il s'agira de favoriser un usage confortable des modes doux en évitant de créer des discontinuités liées à des usages autres (stationnement et espace réservé au tout-voiture).

Favoriser la mobilité alternative :

- Répondre aux problèmes de mobilité par une offre ciblée : co-voiturage, transport à la demande... ;
- Assurer une mixité fonctionnelle (habitat, offre de services) au cœur ou près des pôles d'activités pour ne pas disperser les mobilités ;
- Rassembler les acteurs publics et privés locaux ou régionaux autour de la promotion de ces modes de déplacement alternatif à la voiture afin de leur donner plus de visibilité ;
- Favoriser la non-mobilité : télétravail, les tiers-lieux collaboratifs comme les espaces de co-working ou les fablabs.

La mise en œuvre des orientations citées ci-dessus gagnerait en cohérence et efficacité via une prise de compétence par la Pévèle Carembault de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité.

ANTICIPER LE VOLET FONCIER

La poursuite des objectifs en matière de mobilités, et notamment celles alternatives à l'automobile, nécessite d'anticiper foncièrement les emprises utiles aux projets (route, contournement, pistes/bandes cyclables, accès piétons...) et ce en accord avec les gestionnaires de voirie ou propriétaires des parcelles au droit desquelles se feront les aménagements.

Les pièces réglementaires, via des outils du code de l'urbanisme, permettront juridiquement la planification des projets.

Ainsi la Pévèle Carembault se positionne sur des projets d'infrastructure qui faciliteront des connexions via :

- La route : Optimisation du réseau routier existant, voie réservée aux transports en commun (A23 ou ascq orchies) ou au covoiturage, aire de covoiturage...
- Le ferroviaire (réactivation souhaitée de la ligne Ascq Orchies, quel que soit le mode choisi ferré ou bus), aménagements dans le cadres des pôles gares...,
- Les voies ayant vocation à recevoir des modes actifs.

L'ensemble de ces actions permettent à la Pévèle Carembault de prendre sa part dans l'allégement des problématiques de transport qu'elle partage avec les ensembles urbains. C'est un des sujets sur lesquels elles agissent en synergie.

Envoyé en préfecture le 11/02/2020

Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20191209-CC_2019_214_1-DE

AXE 3

POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE PEVELOISE (OFFRE ECONOMIQUE PERMETTANT L'EMERGENCE D'UN AXE ECONOMIQUE METTANT EN RESEAU PLUSIEURS SITES)

ENJEUX HIERARCHISES ISSUS DU SEMINAIRE

- Attirer des activités tertiaires pour rapprocher lieu de résidence et lieux de travail / Attirer des entreprises au rayonnement régional = Apporter une complémentarité entre les communes elles-mêmes et entre les types d'activités
- Réflexion sur la desserte de ces secteurs économiques en fonction de l'accessibilité et des vocations :
 - o Installer prioritairement les activités tertiaires près des gares,
 - o Inciter au développement du commerce de proximité au sein des centres-bourgs de certaines communes,
 - o Positionner les autres activités en fonction de leur accessibilité routière,
 - o Réflexions particulières au droit des communes concernées par les champs captants (nature de l'activité, génératrice de flux...).
- Circuits courts dans toutes ses formes (le télétravail est un circuit-court !)

COMMENT L'INTERCOMMUNALITE PEUT REpondre A CES ENJEUX ?

- Réalisation d'une véritable « photographie » sur la démographie des commerces pour établir une logique de complémentarité,
- Développer une communication sur le cadre de vie du travail.

CONFORTER LA POLITIQUE D'ACCUEIL ECONOMIQUE DURABLE DANS UN LARGE PANEL D'ACTIVITES ET CE AFIN DE PERMETTRE « UN PARCOURS RESIDENTIEL » DES ENTREPRISES TOUT EN SE TOURNANT VERS LES NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL,

Face à des territoires voisins concurrents, et afin d'être en capacité d'attirer une large palette d'entreprises, la Pévèle Carembault doit positionner de façon complémentaire et cohérente ses ZA (existantes ou en devenir), en fonction de leurs atouts propres (localisation, dessertes, foncier : existant et potentiel, coût) afin de constituer une gamme, première étape d'une spécialisation des espaces ***(Terres d'entrepreneurs)***.

Les communes de la Pévèle Carembault ont vocation à accueillir des activités économiques notamment afin de fixer des emplois sur le territoire et de réduire la problématique de transports. Cette activité économique se développe dans des zones d'activités à vocation régionales.

Ces dernières ont vocation à attirer des entreprises extérieures au territoire dans des espaces témoignant par leurs services, leur équipement et les activités hébergées d'une forte intégration dans les espaces ruraux et d'un engagement dans l'économie circulaire.

L'urbanisation à des fins économiques sera concentrée le long de deux axes D549 et Ascq/Orchies, dans le prolongement des zones régionales existantes.

Une orientation tertiaire sera donnée sur une zone située entre Pévèle Park et la Croisette à la fois dans une perspective de diversification de l'offre de foncier économique que de réduction des transports des populations tertiaires exerçant aujourd'hui une activité de ce type hors du territoire.

Au regard de ces critères, plusieurs catégories peuvent être définies (cf. diagnostic)

- Les zones d'envergures régionales : rayonnement au-delà des limites de la Pévèle Carembault qui met en avant les forces du territoire : Delta 3, Innovapark, Marlières/Broye, Pévèle- Park, Parc d'activité de Phalempin, Zone industrielle de Gondecourt, Carrière Dorée et autour de l'A23 à Orchies et le Parc du Carembault à Camphin-en-Carembault.
- Les zones d'envergure intercommunale (ambition locale) : secteur d'activités de Beuvry-la-Forêt, de Genech, de Bachy, de Wannehain, de Wahagnies, de Saméon, du Bois Dion à Ostricourt, du Moulin à Ennevelin et la ZAC du Près Lourès.
- D'envergure locale, à proximité ou au sein des communes du territoire : solutions clés en main
Ces espaces, de taille limités, favoriseront l'installation et le développement de petites et moyennes entreprises existantes ou en projet. Ils pourraient faciliter la naissance de Villages d'artisans, regroupant en un même lieu de nombreux professionnels avec la volonté d'offrir un service commun grâce à des mutualisations : secrétariat, groupement de commande, comptabilité... apportant une vraie valeur ajoutée.

En résonance avec les objectifs de modération de la consommation foncière, tout projet doit d'abord être envisagé dans les zones à vocation économiques existantes ou au sein de friches à réhabiliter avant d'entamer le développement de nouvelles zones.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN VALEUR DE SECTEURS IDENTIFIES COMME LES FORCES DU TERRITOIRE : L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE

ECONOMIE AGRICOLE : TERRES FERTILES AUX SOURCES DES SUCCES DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

Les terres agricoles, d'une très grande qualité, constituent la matière première pour le développement de nombreuses activités. L'agriculture reste un secteur moteur.

L'agro-industrie fournit de très nombreux emplois au sein de grandes unités.

L'agro-industrie représente 15% des emplois totaux, ce qui en proportion dénote par rapport aux territoires de la MEL et du département (respectivement 8,3 et 13,4%). Le secteur industriel est ainsi le troisième secteur représenté en termes d'emplois sur le territoire en 2014 (3 700 emplois).

Cette réalité industrielle traduit la présence : D'une industrie agro-alimentaire (Florimont, Momont, Leroux...) qui recoupe de nombreuses filières (céréales, viandes boissons...)

Aussi, il convient de renforcer les liens entre agriculture et le territoire par le développement des pratiques commerciales de proximité, et le développement de nouvelles formes d'agriculture (circuits courts, accueil à la ferme, production d'énergie) permettant de maintenir les interactions entre les habitants et le monde agricole et de valoriser la production locale. **(Campagne vivante)**

Les projets en dynamique collective devront être encouragé, quelques exemples ci-dessous :

- Regrouper l'offre de la Pévèle Carembault pour répondre aux besoins de restauration collective et des restaurateurs : réduire les interlocuteurs éviter les problèmes de logistique, mener une réflexion sur la mise en place d'une cuisine centrale et d'une légumerie et regrouper la commande publique.
- Amorcer une logique de travail collectif : CUMA, coopératives, groupes de développement, entraide).
- Profiter de la proximité des écoles (Genech, ISA...), des pôles de recherche et des centres de sélection végétale pour renforcer les liens entre formation et emploi.

Éléments de feuille de route agricole à ajouter (document en cours de validation).

L'ARTISANAT : LA FILIERE BATIMENTS –TRAVAUX PUBLICS

Les infrastructures, les logements (construction ou réhabilitation) et les équipements offriront de nombreuses opportunités aux entreprises locales, en direct ou en qualité de sous-traitants.

La vétusté du parc de logements et les besoins identifiés pour répondre à l'arrivée de nouveaux habitants nécessiteront de nombreux travaux de réhabilitation visant à améliorer la qualité énergétique du bâti. Cet enjeu constitue un vaste marché pour les artisans locaux qu'il conviendra d'aider à monter en qualification.

FAVORISER DE NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL

Les modes de travail évoluent, le télétravail, les tiers-lieux collaboratifs comme les espaces de co-working ou les fablabs connaissent un développement constant et constituent une réponse concrète à une demande croissante des entreprises et des salariés (*territoire connecté - Terres d'entrepreneurs*).

Par ailleurs cette évolution favorisera la limitation des déplacements sur des secteurs déjà congestionnés aux heures de pointes.

RENFORCER LES PASSERELLES ENTRE NATURE, PATRIMOINE ET LOISIR POUR LES RENDRE VISIBLES ET PARTICULIERS AUX REGARDS DES TERRITOIRES VOISINS,

Les loisirs nature représentent une réelle opportunité compte tenu des richesses environnementales. Celui-ci doit être prolongée jusqu'aux frontières de la Pévèle Carembault permettant ainsi à des projets d'irriguer le territoire le long des Voies Vertes et des Véloroutes Voies Vertes: maison de la nature, golfs, lieux de restauration et d'hébergement pour les randonneurs, belvédères, ...

Les loisirs de plein air et la richesse patrimoniale doivent être pris en considération, les lieux de pêche ou les haltes nautiques, les patrimoines paysager et bâti, notamment autour des églises, châteaux et bâtiments communaux, pigeonniers.... De la bataille de Bouvines au « petit patrimoine ».

REpondre aux besoins des consommateurs en développant l'économie résidentielle

La forte concurrence des zones commerciales limitrophes oblige les professionnels du commerce à se positionner de façon complémentaire à ces territoires. Pérenniser et permettre le développement de l'offre commerciale est un enjeu premier qui doit suivre les principes suivants :

- Réaliser une véritable « photographie » sur la démographie des commerces pour établir une logique de complémentarité.
- Veiller à l'équilibre de l'offre commerciale afin que les polarités commerciales ne viennent pas à se concurrencer sur le type de produits proposé.
 - o L'offre commerciale se structure principalement autour d'Orchies, Templeuve... grâce à leurs zones de chalandise, ces pôles de centralité offrent une gamme commerciale, de l'achat du quotidien à l'achat exceptionnel (à voir).
 - o Maintenir le commerce de proximité en centre-bourg : l'offre hebdomadaire ou du quotidien se fait aussi au sein des villes relais et village durable. Une cohérence est établie entre type de commerce proposé et la distance des déplacements.
 - o En dehors des pôles, l'extension de zones commerciales ne sera pas permise.
 - o Permettre un maintien puis un essor de commerces de type « non-alimentaire » : La gamme commerciale qu'il conviendra d'élargir sera identifiée, vraisemblablement dans le domaine non alimentaire, l'offre étant loin d'être exhaustive dans certains secteurs (équipements de la personne, équipements de la maison, culture, loisirs).
- Pérenniser et valoriser toutes formes de circuits-courts afin de répondre aux demandes particulières (cf. partie économie agricole).

Le territoire se doit d'être préparé et d'accompagner toutes les initiatives qui vont dans le sens de la dynamisation du commerce (exemple des drives...) pour s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation des habitants.
- Améliorer la vitrine commerciale.

Le nombre de commerces en activité, leur concentration géographique et l'animation commerciale représentent une composante essentielle de l'attractivité de la commune ou du centre-bourg, quelques locaux inoccupés pouvant vite dégrader l'image urbaine et l'ambiance commerciale.

L'accueil dans les commerces, par une vitrine valorisée, par une accessibilité renforcée, est essentiel.

Envoyé en préfecture le 11/02/2020

Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20191209-CC_2019_214_1-DE

Envoyé en préfecture le 11/02/2020

Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le

 SLOW

ID : 059-200041960-20191209-CC_2019_214_1-DE

AXE 4 / LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET DES NUISANCES

Les risques et les nuisances représentent des facteurs pouvant influencer l'attractivité et le maintien des populations sur le territoire. La prise en compte de ces risques dans l'aménagement du territoire doit viser tout particulièrement les habitations qui peuvent être vulnérables.

RESPECTER LES DISPOSITIONS DES PPRI ET INTEGRER L'ENSEMBLE DES OUTILS AYANT UNE PORTEE INFORMATIVE FACE AU RISQUE INONDATION

Il est impératif, pour prévenir de tout risques de :

- Limiter l'urbanisation des secteurs soumis à l'aléa inondation (par ruissellement, remontées de nappes...),
- Lutter contre les problèmes de ruissellements urbains mais aussi agricole : en positionnant de façon stratégique les nouveaux secteurs d'urbanisation et sensibilisant les exploitants sur le sens des cultures et l'entretien du réseau hydrographique,
- Protéger les éléments fixes du paysage (haie, talus, bande enherbée...) ayant un rôle hydraulique,
- Prévenir les inondations par la restauration et entretien des cours d'eau,
- Préserver les zones humides ou à dominante humides,
- D'organiser et de gérer les services d'eau potable et d'assainissement.

PORTER A CONNAISSANCE LES AUTRES RISQUES ET NUISANCES IDENTIFIES (RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES, CAVITES SOUTERRAINES, RISQUES INDUSTRIELS; INFRASTRUCTURES BRUYANTES...) AVEC POUR BUT DE PAS LES AMPLIFIER, VOIRE LES REDUIRE VIS-A-VIS DE LA POPULATION.

A cet effet, le but est de localiser et de délimiter au sein des documents d'urbanisme, les secteurs concernés par des risques de mouvements de terrains, des risques liés aux aléas de retrait/gonflement des argiles et liés aux cavités souterraines et d'y appliquer les dispositions nécessaires par une traduction réglementaire et/ou spatiale adaptée.

LIMITER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR DES CHOIX EN MATIERE DE DEPLACEMENT, DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA MISE EN PLACE DE BONNES PRATIQUES :

Les critères de développement durable deviennent l'une des priorités de l'aménagement du territoire. Le projet intercommunal s'attachera à des principes d'organisation de l'urbanisation cherchant à limiter les obligations de déplacements (en développant des relations de proximité entre le lieu de vie et le lieu de travail), et à pousser la valorisation des modes de transport alternatifs à l'autosolisme.

Pour la mise en œuvre opérationnelle, le projet de territoire devra s'inscrire dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du SRADDET dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

FAVORISER LES METHODES DE DIMINUTION DES DECHETS ET ENCOURAGER LA METHANISATION :

Les déchets peuvent à la fois engendrer des nuisances (olfactive et sonore) tout à fait maîtrisable mais également devenir une ressource énergétique à ne pas négliger :

Deux objectifs sont recherchés :

- Le développement coordonné de la méthanisation et des filières de valorisation des déchets (alternatives à l'enfouissement, bio-déchets, compostage collectif...).
- La valorisation des déchets agricoles et des déchets des collectivités. Elle permettra d'une part de valoriser les déchets, mais d'autre part, de produire de l'énergie localement.

VEILLER AU NIVEAU DE SECURITE DES SITES INDUSTRIELS ET SEVESO, DES VOIES DE COMMUNICATION ET DES ABORDS DE CHANTIER

Une trentaine d'installations classées pour la protection de l'environnement ICPE sont recensés sur la Pévèle Carembault dont 3 établissements à risque (2 Seveso seuil haut, 1 Seveso seuil bas).

Par ailleurs, deux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont en application sur le territoire et quatre fuseaux d'oléoducs / gazoduc traversent le territoire.

Le caractère rural du territoire et le nombre important d'exploitations et de stockages agricoles impliquent également la présence de près d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de type agricole (ICPEa).

LE BRUIT PRIS EN COMPTE DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT

Des émissions sonores principalement cantonnées au voisinage des deux axes autoroutiers traversent la Pévèle Carembault :

- 2 autoroutes, 2 voies ferrées et 2 portions de routes départementales font l'objet d'un classement « voie bruyante », entraînant des prescriptions sur la construction de nouveaux bâtiments.
- 1 commune de la Pévèle Carembault est impactée par les zones de prescriptions du Plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lille-Lesquin.
- Deux Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sont approuvés définissant des objectifs et actions de résorption du bruit.

En ajout, le respect d'un principe de réciprocité entre secteurs d'activités et d'habitat est à mettre en œuvre pour éviter une remise en cause un projet au regard des gênes et des nuisances créées (bruits, odeurs, explosions, etc.) par ce dernier.

Des dispositifs de réduction de la nuisance sonore vis-à-vis des secteurs urbanisés seront à envisager lors de la réalisation ou de la requalification des axes de transports dits de grande circulation (murs et écrans acoustiques, merlon paysager, etc.).

Ainsi la Pévèle Carembault doit prendre en compte et intégrer ces problématiques afin de définir des orientations pour assurer la sécurité des personnes et des biens face aux risques et garantir leur confort face aux nuisances.